



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

**Pôle : Gestion des risques,
développement des compétences
et du volontariat.**

Groupement : Gestion des Risques

Service : Prévision

Affaire suivie par : LHC JEAN PHILIPPE Patrick.

Mail : patrick.jean-philippe@sdis972.fr

Tél : 0596 548491 poste 2438

N° : *Sdis972/2022/02340*

Fort-de-France, **29 AOUT 2022**

Le Directeur du Service Territorial
d'Incendie et de Secours de la
Martinique

à

Direction de l'Environnement, de
L'Aménagement et du Logement.
2, rue du Commandant Varasse
97215 Rivière-Salée.

RAPPORT D'ÉTUDE

PROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE POINTE COURCHET.

NOM OU RAISON SOCIALE : SPL Martinique Energies Nouvelles
ACTIVITE : Production d'électricité.
ADRESSE : Pointe Courchet. François
N° DU PERMIS DE CONSTRUIRE : PC 97221022BR039
NOM DU DEMANDEUR : SPL Martinique Energies Nouvelles
Centre d'affaire Agora1, Bâtiment A,
3^{ème} étage. ZAC de l'Etang Z'abricot
97200 FORT DE FRANCE.
NOM DU MAITRE D'OUVRAGE : Ville du François.
NOM DU MAITRE D'ŒUVRE :

DOCUMENTS ETUDIÉS

Un dossier de demande de permis pour la réalisation et l'exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque de 1,7 Mwc non équipé d'un dispositif de stockage (descriptif sommaire, plans, photographies, attestations, études d'impact actualisées...).

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET.

Réalisation et exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque de 1,7 MWc (non équipé d'un dispositif de stockage) sur une ancienne décharge réhabilitée d'une superficie totale de 6 ha environ à la Pointe Courchet au François.

Description des moyens sécuritaires et de secours

Le site couvre trois espaces qui seront clôturés et disposeront d'un système d'alarme et de télésurveillance.

ANALYSE DE LA SITUATION ET DES RISQUES.

Ce projet s'insère dans un milieu végétal à proximité d'une maison d'habitation dans sa partie Est et d'un hôpital situé à 80 mètres environ dans sa partie sud-ouest.

L'installation devra être réalisée selon les normes en vigueur afin de limiter les risques électriques et le débroussaillage effectif et régulier devra être effectué afin d'éviter toute propagation d'un incendie.

TEXTES APPLICABLES

Cet établissement devra répondre en tout point aux dispositions réglementaires des textes suivants :

- Article L 421-1 du Code de l'urbanisme (Permis de construire).
- GUIDE PRATIQUE Installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution UTEC 15-712-1.

PRESCRIPTIONS.

1. Fournir un dossier indiquant :
 - les organes de coupure d'urgence des locaux techniques, onduleurs, transformateurs, poste de livraison...
 - le positionnement des points d'eau incendie.
2. Rendre accessible l'installation en tout temps, aux engins de secours et de lutte contre l'incendie par une ou des voies d'accès au site de 5 mètres de large stabilisée et débroussaillée de part et d'autre sur une largeur de 10 m dont la pente est inférieure à 15 % et répondant aux critères suivants (force portante calculée pour un véhicule de 130 kN (kilo Newton) avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum).
3. Assurer la défense extérieure contre l'incendie par au moins un Point d'Eau Incendie (PEI) sous pression normalisé qui devra répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département de la Martinique. La validation des emplacements de ces PEI devra être effectuée par le STIS.

4. Doter l'installation (locaux techniques) de moyens de secours et de lutte contre l'incendie appropriés aux risques.
5. Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieure à 60 m.
6. Isoler le poste de livraison par des parois CF de degré 2 heures.
7. Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture à distance via un système de vidéosurveillance.
8. Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site.
Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention:
«Coupure réseau Photovoltaïque – Attention panneau encore sous tension » en lettre blanches sur fond rouge.
9. Afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger.

CONCLUSION

Au vu des éléments fournis dans le dossier, le STIS émet un **AVIS TECHNIQUE FAVORABLE** concernant la demande de permis de construire de la ferme photovoltaïque **SOUS RÉSERVE** de la réalisation de toutes les prescriptions ci-dessus énumérées.



Le Directeur du Service Territorial
d'Incendie et de Secours

Colonel Hors Classe
Patrick TYBURN